



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Directeur

Des prix corrects pour les producteurs !

La gestion des quantités est un exercice difficile et, ces dernières années, il a fallu jongler entre le trop et le trop peu. Durant quatre ans, les surplus ont été en partie stockés, ce qui a occasionné des coûts reportés au final sur les producteurs. Cette année, le manque permettra d'écouler les stocks, donc de limiter les frais.

Entre les baisses de rendement et de qualité de la récolte 2021 et la très forte augmentation des coûts de production cet automne (engrais minéraux et produits phytosanitaires), les producteurs de céréales subissent une situation particulièrement difficile au niveau financier. Les autres acteurs de la filière ne sont pas épargnés et les meuniers, via leur fédération, ont annoncé des hausses de prix de la farine de 10 à 12 %, notamment en raison de l'évolution du prix des matières premières en Suisse et dans le monde.

Dans cette situation, les producteurs de céréales doivent pouvoir compter sur des prix corrects et rémunérateurs, au moins au niveau des prix indicatifs négociés au sein de l'interprofession swiss granum. Les décomptes finaux de la récolte 2021 ne seront connus qu'au printemps 2022. Les arguments justifiant l'augmentation du prix de la farine devront impérativement se concrétiser au niveau des prix payés aux agriculteurs, afin de conserver une filière forte et le respect des producteurs de matières premières !



Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Bilan des soutiens à l'exportation

Le soutien aux exportations reste la mesure de gestion de l'offre qui concerne les plus grandes quantités et qui nécessite le plus grand engagement financier des producteurs. Tant que le système fonctionne, les producteurs bénéficient du supplément aux céréales pour un montant total de 15.8 millions de francs, ce qui correspond à Fr. 124.- par hectare de céréales fourragères et panifiables en 2021 (en baisse de Fr. 5.- par hectare par rapport à 2020 en raison de la progression des surfaces céréalières).

Pour rappel, les fabricants de denrées alimentaires qui exportent des produits à base de farine suisse se voient compenser la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE. Ce système a permis, durant le premier semestre 2021, l'exportation de 18'340 t de farine sous forme de produits finis. Le total des soutiens aux exportations se montent à environ 8.4 millions de francs sur cette période.

Le budget des soutiens à l'exportation pour l'année céréalière 2021-2022 se base sur des quantités stables et une différence de prix de la farine en légère diminution, ce qui correspond à des besoins totaux estimés à 15 millions de francs à charge de la FSPC. Ces montants doivent être couverts par les cotisations au fonds d'allègement de marché, estimées pour le moment à 14.2 millions de francs. Les cotisations des producteurs sont par conséquent nécessaires pour assurer le financement des mesures, même lors de petites récoltes ! La FSPC cherche actuellement des solutions en collaboration avec les partenaires de la filière pour garantir le financement des soutiens à l'exportation durant l'année 2021-2022

Plus d'infos sous : www.fspc.ch/loi-chocolatiere



Mathias Denzler

La marque « Pain suisse »

Avec la marque « Pain suisse », le consommateur aura la possibilité de décider rapidement et facilement d'acheter un produit suisse. Depuis que le Conseil fédéral et le Parlement ont approuvé l'obligation de déclaration de la provenance pour le pain et les produits de boulangerie, la voie était libre pour la marque « Pain suisse », lancée le 23 août dans toute la Suisse. En peu de temps, plus de 200 demandes d'utilisation ont été déposées, principalement par des petites boulangeries locales en Romandie et en Suisse allemande.

La marque, qui apportera davantage de transparence lors des achats de pain, est actuellement promue par des spots à la radio, afin que les consommateurs y soient attentifs.

La marque « Pain suisse » concerne le pain, les petits pains ainsi que les pains sandwiches. Les conditions suivantes doivent être remplies :

- 80 % des matières premières proviennent de Suisse et le niveau de qualité est au moins celui de Suisse Garantie.
- La marque Suisse Garantie est utilisée jusqu'à la sortie du centre collecteur.
- La transformation doit se faire à 100 % en Suisse.
- Gamme de produits : pain (à base de farine normale ou spéciale), petit pain (p. ex. petit pain au lait, croissant, ballon, pain aux noix) et pains sandwiches.

Avec la marque « Pain suisse », le consommateur a la possibilité de privilégier facilement et rapidement les produits indigènes, les matières premières locales et l'agriculture suisse. Il peut ainsi soutenir et promouvoir la production et la transformation en Suisse et garantir des places de travail dans notre pays. L'agriculture suisse et la filière agro-alimentaire sera ainsi soutenue et encouragée de manière durable. Vous trouverez plus d'informations, des recettes ou les conditions d'utilisation de la marque sous : www.painsuisse.ch



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

Céréales panifiables : bilan de la récolte 2021

Après quatre années où les conditions étaient optimales, la récolte 2021 a soumis les producteurs à des défis importants. Selon les données actuellement à disposition, cette récolte est finalement moins mauvaise qu'attendue et la marchandise à disposition permettra de couvrir les besoins des transformateurs.

Selon les chiffres de swiss granum, la quantité de céréales panifiables propres à la panification devrait atteindre 304'000 t cette année. En détail, ce sont 282'000 t de blé, 17'000 t d'épeautre, 4'000 t de seigle et 1'000 t d'autres céréales destinées à l'alimentation humaine. Environ 95'000 t de céréales ne correspondant pas aux critères de prise en charge de swiss granum (=déclassements naturels) ont déjà été déduites de cette quantité finale.

La qualité des céréales panifiables de la récolte 2021, même si elle n'atteint pas des sommets, reste dans les moyennes des dernières années. Autrement dit, la qualité peut être considérée comme correcte. Quelques compléments seront néanmoins nécessaires au niveau de la farine pour répondre à des besoins spécifiques.

Le bilan quantitatif de cette récolte a occasionné nettement plus de discussions que les années précédentes : lors d'une mauvaise récolte, le risque de manque de marchandise rend nerveux les acteurs de la filière. Nous avons néanmoins la chance d'avoir eu quatre bonnes récoltes auparavant, qui ont permis de constituer des stocks utilisables cette année.

Lors de sa séance du 21 octobre 2021, la Commission « Marché qualité céréales » de swiss granum a fait le point sur ce bilan et discuté des éventuelles mesures à prendre. En considérant les besoins des transformateurs de la récolte 2021, les quantités importables et les stocks (voir tableau), nous constatons que l'approvisionnement global est assuré et qu'une situation de pénurie pourra être évitée. En conséquence, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le contingent d'importation pour couvrir les besoins jusqu'à la prochaine récolte, que nous espérons meilleure tant au niveau de la quantité que de la qualité.

La filière a par contre décidé, pour garantir la transition entre les récoltes 2021 et 2022, de faire une demande à l'OFAG pour répartir différemment les tranches du contingent d'importation. A la place de la libération usuelle (10'000 tonnes en janvier, mars, mai et juillet, puis 15'000 t en septembre et novembre), la filière propose de libérer 30'000 t en janvier, 20'000 t en mars, 10'000 t en mai, puis 5'000 t en septembre et en novembre. La quantité totale (70'000 t) n'est ainsi pas augmentée, mais répartie différemment au long de l'année. Notons qu'il n'y a pas de nécessité d'importer les 70'000 t et qu'en fonction des besoins effectifs, les importations pourront être limitées. Notons également que les stocks avant récolte 2022 (estimation FSPC : 54'000 t) correspondent aux besoins des meuniers pour un peu plus d'un mois, faisant ainsi le lien entre les récoltes et permettant une transition adéquate.

Au vu de la situation particulière de cette récolte et de la communication de la Fédération des meuniers suisses sur les hausses de prix de la farine, les producteurs attendent des prix corrects pour la récolte 2021, au moins au niveau des prix indicatifs négociés au sein de l'interprofession swiss granum.

Tableau sur les céréales panifiables, y compris les quantités importables et les stocks.

	Kampagne 2021-2022
Blé panifiable destiné à l'alimentation humaine	371'000 t
Autres céréales destinées à l'alimentation humaine (épeautre, seigle)	28'000 t
Quantité non propre à la panification	- 95'000 t
Zones franches / farines techniques	+ 25'000 t
Déclassements FSPC	0 t
Contingent tarifaire, 1 ^{er} semestre 2021 : solde non utilisé	+ 10'000 t
Contingent tarifaire, 2 ^{ème} semestre 2021 et 1 ^{er} semestre 2022 (normal)	+ 70'000 t
Contingent tarifaire, 2 ^{ème} semestre 2022 : quantité avancée avant la récolte 2022	+ 20'000 t
Quantité disponible	429'000 t
Besoins de la meunerie en céréales	- 475'000 t
Bilan de la récolte 2021	- 46'000 t
Quantité en stock avant la récolte 2021, estimation FSPC	+ 100'000 t
Quantité en stock avant la récolte 2022	~ + 54'000 t